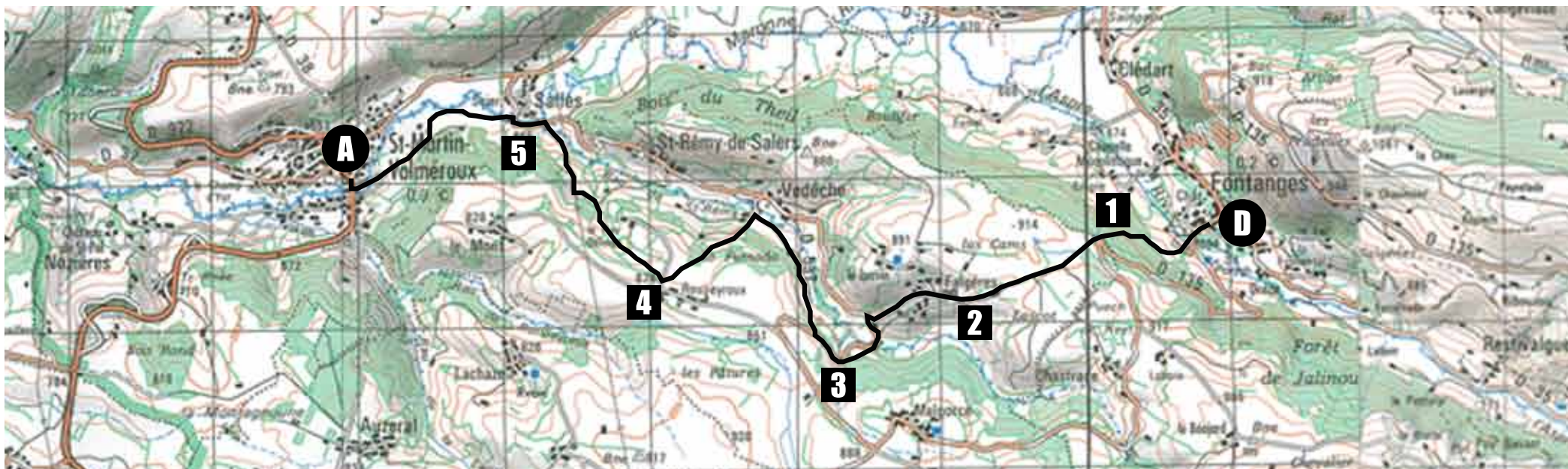




Fontanges – à Saint Martin Valmeroux



© Carte IGN 1:50 000 n° 2335 - AUTORISATION n° 5012-070

- D** Se garer sur la place de l'église. Monter en direction du cimetière. Passer entre les deux cimetières et emprunter le sentier qui entre dans le bois et rejoint la route.
- 1** Prendre le chemin herbeux sur la droite dans le virage. Longer des bâtiments agricoles.
- 2** A la patte d'oie, prendre la route à droite de la croix, puis à gauche dans le hameau de Falgères et rejoindre la D537. Au carrefour, tourner à gauche et franchir le pont. Prendre le sentier de suite à droite qui monte dans le bois et longe la route.
- 3** Emprunter de nouveau la route à gauche sur 20 m puis prendre le sentier à droite. Au croisement d'un autre sentier, prendre à gauche. Déboucher sur un chemin goudronné. Le suivre à gauche.
- 4** Juste avant le hameau de Roupeyroux, emprunter le sentier sur la droite dans le sous-bois. A hauteur d'une grange, continuer tout droit au carrefour pour atteindre la D537. Prendre à gauche en direction du pont de Salles.
- 5** Tourner à gauche juste avant le pont et emprunter le chemin herbeux puis une piste empierrée qui longe la rivière Maronne. Au niveau d'une ferme, continuer tout droit sur un chemin goudronné qui rejoint la D922. Prendre à droite et franchir le pont pour rejoindre Saint Martin Valmeroux.



La Chapelle Monolithe

FONTANGES

Zoom sur...

Un peu d'histoire...

La protection du patrimoine bâti

La notion de patrimoine est marquée par la diversité de ses formes et de ses usages. Ainsi, au sens du Code du patrimoine, il se caractérise par son intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique et technique. Qu'il soit privé ou public, bâti ou paysager, le patrimoine est un témoin du passé, porteur de l'identité de notre territoire qu'il faut préserver et mettre en valeur.

Le caractère extensible de la notion de patrimoine, qui n'a cessé de se développer, a engendré l'adoption de législations successives visant à protéger les nouvelles acceptations de ce concept. La première forme de patrimoine a avoir fait l'objet de mesures de protection est le patrimoine culturel immobilier dont la loi de 1913 permet de classer ou d'inscrire au titre des Monuments Historiques les édifices présentant, du point de vue historique ou artistique, un intérêt public.

A partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, la protection du patrimoine ne se limite plus au simple monument mais s'étend à un espace présentant des caractéristiques patrimoniales remarquables. Ces espaces protégés concernent les abords des monuments historiques, les secteurs sauvegardés et les aires de mise en valeur de l'architecture et de patrimoine (anciennes ZPPAUP). Au sein de ces zones, les interventions sont soumises à autorisation.

Aujourd'hui, l'attention se porte sur le petit patrimoine rural qui ne fait, à ce jour, l'objet d'aucune forme de protection. Des associations telles que la Fondation du Patrimoine œuvrent à la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine grâce à des programmes de restauration.

La Chapelle Monolithe

Au Moyen Age, la petite cité de Fontanges, établie en bordure de l'Aspre, était une importante seigneurie dominée par un imposant château féodal construit au sommet d'un rocher surplombant le bourg. Des archives attestent la présence de cette masse volcanique dès 1279, sur laquelle existait une chapelle dédiée à Saint Michel. Ce saint y était honoré ainsi que la Vierge, avant qu'apparaisse au 15^{ème} siècle la dévotion à Notre Dame de Pitié.

Après les guerres de Religion, la forteresse est délaissée par ses propriétaires et la chapelle tombe en ruine à la Révolution. Au 18^{ème} siècle, elle fait l'objet de nombreuses campagnes de restauration financées par les grandes familles locales, avant sa démolition en 1889. Les pierres seront alors utilisées pour la construction du pont sur l'Aspre.

Le rocher Saint Michel reste cependant un haut lieu de culte. En 1876, une statue en bronze de la Vierge de quatre mètres de haut est érigée à son sommet. Vingt ans plus tard, lors du jubilé de 1896, un sanctuaire est creusé à même la roche, sous la direction de l'architecte aurillacois Maigne.

La chapelle monolithe mesure 15 m de long, 11 m de large et 8 m de haut. La porte en fer forgé de l'entrée est encadrée d'une archivolte romane sculptée par Jean Ribes et de colonnettes. Celle-ci porte également le blason des familles de Fontanges, Lamargé et La Farge. A l'intérieur, l'autel en pierre de Volvic porte quant à lui les armes des Fontanges, Pesteils et Beauclair, anciens seigneurs des lieux. La chapelle a été inaugurée le 29 septembre 1901, en l'honneur de la Vierge et de Saint Michel.



La Chapelle Monolithe